

**ELEMENTS SAS**  
**5, rue Anatole France**  
**34 000 MONTPELLIER**

Bordeaux, le 9 décembre 2021,

Objet : attestation de dimensionnement de la centrale PV au sol Soleil de la ZAC Mitra 2 par rapport au PPRI de la commune de St Gilles (30)

Je soussigné, David Martin, président de la SASU DMSE, agissant en tant qu'expert accompagnant Eléments, atteste que :

- le rattachement des côtes du plan de masse au nivellement général de la France a bien été réalisé
- le dimensionnement de la centrale de ZAC Mitra a été réalisé conformément au PPRI de la commune de St Gilles et notamment :
  - que le projet se situe en dehors des zones F-Ud et F-NUd ;
  - que la sous-face des panneaux sera située au-dessus de la cote de la PHE ;
  - que le calage des planchers des bâtiments technique sera situé au-dessus de la cote de la PHE+30cm.
  - que la solidité de l'ancrage des poteaux sera garantie pour résister au débit et à la vitesse de la crue de référence et à l'arrivée d'éventuels embâcles.

Pour valoir ce que droit.

David MARTIN  
DMSE